



17ème législature

Question N° : 1858	De Mme Caroline Parmentier (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Famille et petite enfance		Ministère attributaire > Famille et petite enfance
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >Décret relatif au régime juridique des personnels du GIP France enfance protégée	Analyse > Décret relatif au régime juridique des personnels du GIP France enfance protégée.
Question publiée au JO le : 12/11/2024		

Texte de la question

Mme Caroline Parmentier appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de la famille et de la petite enfance, sur le régime juridique des personnels du GIP France enfance protégée. L'article 36 de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dispose que « le régime juridique des personnels du groupement mentionné à l'article L. 147-14 est fixé par décret en Conseil d'État ». Pourtant, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Elle lui demande donc de lui indiquer quand ce décret sera publié.